

Conditions de Vente et de Livraison

Application

Les présentes conditions de vente et de livraison sont applicables à tout marché conclu avec la société Gabriel A/S, sous réserve des conventions contraires constatées par écrit.

Documents descriptifs

Toutes informations figurant dans les catalogues, prospectus, cartes d'échantillons, plans, etc. ont le caractère d'indications approximatives et n'ont de valeur obligatoire que si le contrat s'y réfère expressément.

Quantités et métrages

En cas de livraison de commandes fabriquées spécialement sur ordre, Gabriel A/S a le droit, pour le compte de l'acheteur, de livrer une quantité supplémentaire de 10 % au maximum.

Exigence de l'autorité

Il incombe à l'acheteur d'informer Gabriel A/S au besoin sur l'exigence actuelle de l'autorité en rapport avec l'utilisation des produits de Gabriel A/S. Le cas échéant, l'exigence de l'autorité informée, doit résulter de l'accord par écrit formulé par Gabriel A/S, et dont l'acte sert de base à la livraison d'ordres de l'acheteur.

Prix et paiement

Les prix indiqués dans les tarifs s'entendent TVA non comprise.

Gabriel A/S a le droit d'entreprendre des modifications de prix à effet immédiat.

La livraison se fait aux tarifs de Gabriel A/S en vigueur à la date de livraison, sauf indication ou convention contraires mentionnées dans l'offre ou dans la confirmation de commande.

Le paiement est effectué selon les modalités convenues ou conformément aux conditions de paiement stipulées sur la facture. Si aucun terme de paiement n'a été convenu, et si la facture ne stipule aucune conditions de paiement, le paiement doit être effectué dès la livraison.

Si l'acheteur est en retard dans ses paiements, il est obligé de payer des intérêts moratoires mensuels de 1,25 % du prix de vente à compter de l'échéance et jusqu'au paiement.

Livraison

Sauf convention contraire, la livraison s'entend à l'usine. Le transport est effectué aux charges et aux risques de l'acheteur.

Les délais de livraison indiqués par Gabriel A/S sont fournis selon le meilleur jugement de la société, et malgré de moindres dépassements, la livraison est à considérer à tous les égards comme effectuée en temps utile. En cas de dépassements plus importants du délai de livraison convenu ou stipulé, l'acheteur a le droit de résilier la vente. Le client ne pourra faire valoir d'autres demandes, telles que des demandes d'indemnités, en cas d'un retard de livraison.

Gabriel n'accepte pas de renvois de marchandise sauf selon accord.

Réclamations et défauts

Dès la livraison, l'acheteur doit procéder à un examen soigneux de la marchandise. Il incombe spécialement à l'acheteur, avant l'utilisation de la marchandise, de vérifier la quantité, la qualité ainsi que la couleur de la marchandise reçue.

Des pertes survenues à cause du manquement aux obligations d'examen de la marchandise par l'acheteur ne regardent pas Gabriel A/S.

Les réclamations doivent être formulées immédiatement après que le défaut est constaté ou devrait être constaté et au plus tard dans les 15 jours de la réception de la marchandise.

Gabriel A/S a le droit à son choix de remédier au défaut constaté, de livrer une marchandise de remplacement ou de donner à l'acheteur une réduction proportionnelle du prix de vente.

L'acheteur n'est pas en droit de résilier la vente ou de demander des indemnités à la suite de défauts constatés, si Gabriel A/S remédie au défaut d'une des manières indiquées ci-dessus.

Dans aucun cas, Gabriel A/S n'est tenue responsable de dommages survenus à cause d'une marchandise défectueuse, à mentionner les coûts du transport d'une marchandise de remplacement, les coûts résultant d'un échange, de perte de temps ou d'autres inconvénients.

Résponsabilité générale

Gabriel A/S n'assume de responsabilité de dommages causés par la marchandise livrée, que s'il est justifié, que le dommage provient d'une faute commise par Gabriel A/S.

Pourtant Gabriel A/S ne pourra jamais être tenue responsable de pertes d'exploitation, de bénéfices perdus ou d'autres pertes indirectes.

La responsabilité de Gabriel A/S concernant des dommages matériels ne pourra jamais excéder la somme de DKK 500.000.

Dans la mesure où Gabriel A/S serait tenue responsable envers un tiers, l'acheteur s'engage à dédommager le vendeur dans la mesure de la limite de responsabilité du vendeur citée au-dessus.

10 ans de garantie

Gabriel vous offre 10 ans de garantie contre l'usure totale de nos tissus sous réserve que le tissu ait subi une usure normale au bureau ou à la maison et qu'il soit entretenu normalement, avec un rembourrage adapté comme précisé ci-dessous.*)

La garantie comporte:

- Le remplacement du tissu selon réclamation approuvée. La garantie ne couvre pas les frais pour un nouveau rembourrage ni les frais annexes.
- Gabriel enlève 10% du prix au m/lin. par an selon le prix facturé initialement après livraison du tissu (c.à.d. 10% après 1 an, 20% après 2 ans etc.)

*) Au bureau ou à la maison l'usure est considéré normale entre 8-9 heures d'utilisation. La garantie ne couvre pas l'usure causé par des objets tranchants où métalliques (par exemple occasionné par le zip d'un pantalon.

Il est impératif que le tissu soit entretenu avec soin, selon le guide d'entretien de Gabriel pour d'enlever la poussière et la saleté.

Il est également important que le rembourrage soit sans coins aigus et que la mousse reste en état pendant les 10 ans.

Force majeure

Si Gabriel A/S est empêchée ou retardée dans l'exécution de son obligation de livrer à cause de circonstances selon toute probabilité indépendantes de sa volonté, telles que incendie, guerre, grève, lock-out, restrictions de change, interdiction d'importation ou d'exportation, etc., Gabriel A/S a le droit de suspendre ses obligations sans être tenue responsable des pertes ou inconvénients subis par l'acheteur par suite de la suspension.

Attribution de compétence

Tous litiges ou contestations pouvant survenir entre Gabriel A/S et l'acheteur, à mentionner des litiges financiers, sont à trancher définitivement et de plein droit pour les parties, par le „Sø og Handelsretten”, (le „Tribunal de Commerce”) de Copenhague, Danemark. Le tribunal statuera conformément à la loi danoise.

La clause d'attribution de compétence ci-dessus cependant n'exclut pas le droit de Gabriel A/S de poursuivre l'acheteur devant le tribunal de son domicile réel.